

## Module 2 : La justice restaurative en action

### Animation de médiations restauratives

La médiation restaurative concerne principalement les situations de crimes graves et sérieux. Elle implique les protagonistes directs (ou les proches de la victime) et sont susceptibles de conduire, ou non, à une rencontre en face à face.

Mises en œuvre après le déclenchement des poursuites, elle peut se dérouler tout au long du processus pénal, lors de l'exécution des peines, voire au-delà, selon les attentes, les aptitudes et les besoins des intéressés identifiés par le médiateur.

Au regard de la gravité des faits et de leurs conséquences, de l'ampleur des souffrances et de leurs répercussions, le processus de médiation restaurative peut se dérouler une période plus ou moins longue. Il requiert des compétences très abouties et spécialement adaptées à la mise en œuvre d'une médiation restaurative.

#### **Objectifs de la formation**

Expérimenter la mise en œuvre et l'animation d'une médiation restaurative.

#### **Public**

Personnes ayant suivies le module 1 et inscrites dans un projet.

#### **Prérequis**

Inscription sur dossier.

#### **Contenu**

- Rôle des différents acteurs
- Préparation des entretiens avec la victime ou ses proches d'une part, avec l'infacteur d'autre part (attentes, objectifs, aptitude, limites)
- Travail sur le processus éventuel de la rencontre
- Organisation de la rencontre.

**16 stagiaires maximum**

#### **Durée en heures**

8 demi-journées = 30 heures – début 14h le lundi et fin 13h le vendredi

#### **Lieu**

Paris

Mars 2021

Novembre 2021

#### **Formation animée par :**

l'Institut français pour la justice restaurative - IFJR

#### **Méthodes et outils pédagogiques**

Apports de connaissances, présentation de la méthodologie, retour d'expériences, mises en situation.

#### **Coût**

- Adhérents France Victimes : 500 €
- Partenaires : 600 €

**Coût intra : 6 500 €**

#### **Évaluation**

Évaluation écrite sur le déroulement de la formation et l'adéquation avec les attentes.

Remise d'une attestation individuelle de formation et du certificat de médiateur si conditions acquises.